

Evaluation de la couverture vaccinale contre la grippe des professionnels en ES et EMS

L'indicateur "Couverture vaccinale" exprime le taux de personnel vacciné contre la grippe parmi l'ensemble du personnel exerçant au sein de l'établissement à un temps t

Etablissements médico-sociaux (EMS) Enquête annuelle SpFrance

Ces informations sont données à titre indicatif, le protocole de recueil pouvant évoluer d'une année sur l'autre (ex : [Enquête SpF mars 2024](#))

- Période habituelle : recueil entre le 1^{er} et le 15 mars suivant la campagne vaccinale hivernale**
(Hémisphère sud : prendre en compte les vaccinations contre la grippe mises en place au cours de l'hiver austral précédent)
- Cible** : ESMS disposant de places d'hébergement pour personnes âgées, personnes en situation de handicap ou personnes confrontées à des difficultés spécifiques, quel que soit le statut juridique de l'établissement et y compris les ESMS rattachés à un établissement sanitaire : EHPAD, EHPA, résidence autonomie, résidence senior, établissement d'hébergement pour personnes handicapés (HPH).
- Professionnels salariés de l'établissement (*)**
 - personnes en poste depuis au moins 3 mois à la date de début de l'enquête
 - Exclusion : les vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement, les professionnels libéraux non-salariés de l'établissement*
 - renseigner uniquement les rubriques où il y a plus de 2 personnels concernés
- Professionnels vaccinés contre la grippe (**)**
 - vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement

Catégories	Professionnels salariés *	Professionnels vaccinés **
Tous professionnels confondus		
Si possible, détailler par catégories		
Médecins ou pharmaciens (hors internes ou étudiants)		
Infirmier(e)s incluant les cadres et infirmières spécialisées		
Aides-soignant(e)s incluant AMP, AES, AVS, AP		
Autres paramédicaux, personnel de rééducation, psychologues		
ASH et autres personnels de service des services de soins		
Personnels éducatifs, pédagogiques, sociaux et d'animation		
Internes		
Autres étudiants (étudiants infirmiers ...)		

Ces informations sont données à titre indicatif, le protocole de recueil pouvant évoluer d'une année sur l'autre (ex : [IQSS 2024 – IAS : VAG](#)).

- Période habituelle : recueil durant le mois de juin suivant la campagne vaccinale hivernale**
- Cible : tous les ES, tout type d'activité (niveau FINESS géographique)**
- Personnel hospitalier salarié et libéral de l'établissement : personnel de l'ES présent dans les effectifs au 31 décembre de l'année n-1 du recueil tel que déclaré dans la SAE. L'indicateur ne concerne que le secteur hospitalier, les personnels des EHPAD ne sont pas à prendre en compte pour le recueil.**
- Personnel hospitalier exclu de la déclaration SAE : concerne le personnel (présent au 31 décembre de l'année n-1) qui est exclu de la SAE mais qui est concerné par la vaccination antigrippale.**
Il peut s'agir : des élèves en formation (élèves infirmiers, étudiants en médecine, en pharmacie et odontologie), des emplois aidés, des salariés des sociétés de sous-traitance, ou d'intérim exerçant en décembre leur activité dans l'enceinte de l'établissement, des congrégationnistes et bénévoles qui ne sont pas à la charge de l'établissement.

Catégories	Effectifs personnel hospitalier	Effectifs personnel vacciné
Effectif total de personnel hospitalier salarié et libéral en contrat au 31 décembre de l'année n-1 (déclaré SAE)		
Effectif total de personnel hospitalier au 31 décembre de l'année n-1 non comptabilisé dans la déclaration SAE		
Si possible, détailler par catégories <i>(9 catégories ont été choisies pour avoir un résultat plus détaillé, mais toutes les autres catégories sont bien prises en compte dans le résultat global)</i>		
Praticiens séniors salariés		
Praticiens séniors libéraux		
Infirmier(e)s		
Sages-femmes		
Kinésithérapeutes		
Aides-soignant(e)s		
ASH qualifiés		
Personnel administratif et fonctions support		
Manipulateurs d'électroradiologie médicale		
Refus d'information par le personnel - Personnel vacciné à l'extérieur		
Des membres du personnel hospitalier ont refusé de donner l'information sur leur vaccination antigrippale		O/N
Si oui, comptabiliser le nombre de personnes ayant refusé de donner l'information de vaccination antigrippale		
Comptabiliser le pourcentage de personnel vacciné à l'extérieur de l'établissement		0 à 100 %